



ADOPTION DE LA PARTIE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023,2024
ET 2025 DE LA VILLE DE LONGUEUIL VISANT SES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

1. Une séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil aura lieu le 7 juillet 2022 à 15h30, afin d'adopter la partie du programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025 de la Ville de Longueuil visant ses compétences d'agglomération.
2. Les délibérations du conseil et la période de questions du public lors de cette séance porteront exclusivement sur cette partie du programme triennal d'immobilisations.

Longueuil, le 27 juin 2022
Carole Leroux, avocate,
Assistante-greffière de la Ville